

(1)

(N° 67.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1849.

Abrogation de la loi qui institue des primes pour construction de navires.

PROPOSITION DE LOI.

Léopold, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La loi du 7 janvier 1837 , instituant les primes pour construction de navires, est abrogée.

Bruxelles, le 22 décembre 1849.

LOUIS JULLIOT.
